

Chapitre II - L'institutionnalisme américain et ses prolongements contemporains

Cours d'Économie politique des Institutions

Thibault Darcillon (Université Paris 8)

thibault.darcillon@univ-paris8.fr

Master 1 IES-SES · Université Paris Nanterre

Semestre 1 – Année universitaire 2025-2026

Plan du cours

1 L'ancien institutionnalisme : les analyses de Veblen et Commons

- L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen
- John Commons : organisations et institutions

2 Le courant de la nouvelle économie institutionnelle (NEI)

- Institutions et théorie des coûts de transaction chez Coase et Williamson
 - Organisations et institutions : des liens étroits
 - Le rôle des institutions dans le choix des modes d'organisation
- Institutions et performances économiques : l'analyse de North
 - Institutions et efficacité
 - Au-delà du critère d'efficacité : la dimension cognitive des institutions
- Institutions et gouvernance des communs : l'analyse d'Ostrom
 - La gouvernance des biens communs et la tragédie des communs
 - Une approche originale : le rôle des règles et des normes
 - La question ambiguë de l'efficience dans l'analyse d'Ostrom

3 L'approche évolutionniste

- Les institutions comme systèmes de routines (Nelson & Winter, 1982)
- Dépendance et irréversibilités (David, 1991)

4 Les approches en termes de théorie des jeux

- L'approche en termes d'équilibres de jeu ou de jeu dans son ensemble (A. Schotter)
 - L'approche en termes de jeux répétés et analyses historiques (M. Aoki / A. Greif)

I. L'ancien institutionnalisme : les analyses de Veblen et Commons

- Héritier direct de l'École Historique Allemande dont il a modernisé la problématique, l'institutionnalisme américain à partir de la toute fin du XIXème siècle a pour but d'analyser le rôle des institutions, c'est-à-dire des règles qui structurent la société.
- Deux auteurs principaux ont participé à ce courant :
 - ▶ Thorstein Veblen qui s'est intéressé au rôle des institutions informelles comme les manières de pensée
 - ▶ John Commons qui s'est plutôt penché sur le rôle des institutions formelles comme le droit.

I.1 L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen

- Les institutions sont définies comme des **habitudes de pensée et d'action dominantes** dans la communauté sociale
- Ces institutions informelles **influencent le déroulement des activités économiques**
- Une institution est une **habitude mentale** au sens d'une habitude de pensée et d'action dominante et stable.
- Ces règles sont **intériorisées** par les individus par un processus de socialisation issues des **instincts** des individus, certaines pratiques deviennent des institutions lorsqu'elles deviennent intériorisées par un grand nombre d'individus.

I.1 L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen

- Caractère paradoxal des institutions :
 - ▶ Elles « ont été élaborées dans le passé » en tant que méthodes particulières de vie. Elles **contraint donc le comportement des individus** à adopter des attitudes culturelles adéquates au processus d'adaptation au milieu.
 - ▶ Mais au fur et à mesure que le milieu des hommes change, les **institutions doivent s'adapter à ce nouveau milieu.**
- Objets d'un processus de sélection mais aussi facteurs de sélection à un autre niveau
- Causalité cumulative :
 - ▶ La **cause a un impact sur un objet** (cause → effet);
 - ▶ On observe un **retour de l'effet sur la cause** (effet → cause).
- Cet effet de rétroaction conduit donc à des **préférences endogénéesées**.

I.1 L'institutionnalisme évolutionniste de Veblen

- Dépendance au sentier : effet durable des événements historiques et des choix initiaux sur les choix (individuels ou collectifs).
- Effet d'inertie, expliquant pourquoi les institutions ne semblent pas évoluer au même rythme que les circonstances ou le milieu social.

I.2 John Commons : organisations et institutions

- Les institutions sont définies comme des **actions collectives qui encadrent et permettent les actions individuelles.**
 - ▶ La notion d'institution est volontairement large pour y inclure toute sorte d'organisation reposant sur le respect de règles collectives comme la coutume, l'habitude ou le droit étatique.
- Tout comme Veblen, les institutions constituent des règles qui **s'imposent de l'extérieur aux individus** afin d'**orienter leurs comportements à l'intérieur de la société** ainsi que l'ensemble de leurs activités économiques de production et d'échange. Les règles sont également soumises à un **processus historique d'évolution ou de transformation.**
- Alors que Veblen défendait une science évolutionniste de l'économie fondée sur la causalité cumulative, Commons prône une **théorie conjuguant le droit, l'économie et l'éthique**, sans insister sur une vision générale de l'évolution des institutions.

I.2 John Commons : organisations et institutions

- Commons définit les institutions comme des **contraintes libératrices** :
 - (a) Les institutions définissent des règles qui sont associées à des **sanctions collectives** en cas de non-respect de ces règles : d'où l'idée de contrainte pour les individus;
 - (b) les institutions **permettent et rendent possible l'action individuelle** : « l'action collective qui contrôle, libère et étend l'action individuelle ».
- C'est précisément le **caractère contraignant** de l'institution qui confère à cette dernière une **dimension libératrice** pour l'individu.
 - ▶ Elles le protègent de la contrainte ou du traitement inéquitable de la part des autres individus.
 - ▶ Elles élargissent également considérablement sa capacité d'action en lui permettant de réaliser bien davantage que ce qu'il aurait pu faire de façon isolée.

I.2 John Commons : organisations et institutions

- Les actions collectives vont émerger afin de **résoudre des conflits** qui peuvent avoir diverses sources
- Selon cette logique, le système capitaliste doit tendre vers un « **capitalisme raisonnable** » reposant sur la redistribution des richesses et des pouvoirs de décision.
 - ▶ Ce sont les « juges » qui font respecter la loi qui vont rendre le capitalisme plus raisonnable et qui vont résoudre les conflits et vont réglementer les institutions du travail et vont faire respecter le droit de la concurrence.

II. Le courant de la nouvelle économie institutionnelle (NEI)

- Intégration du rôle des institutions (et leur changement) dans la théorie des coûts de transaction
- Apport de Douglass North et Elinor Ostrom

II.1 Institutions et théorie des coûts de transaction chez Coase et Williamson

- D'une part, il existe des liens étroits entre institutions et organisations
- D'autre part, on peut analyser l'effet d'une modification des règles institutionnelles sur les coûts de transaction associés à chaque mode d'organisation, affectant le choix optimal

II.1a Organisations et institutions : des liens étroits

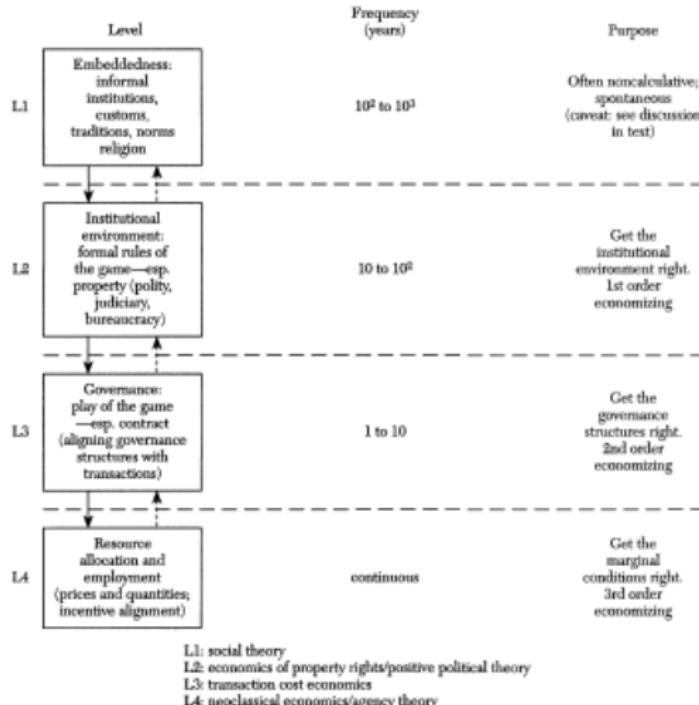


Figure 1. Economics of Institutions

Source : Williamson (2000)

II.1b Le rôle des institutions dans le choix des modes d'organisation

- Théorie des coûts de transaction : Ronald COASE & Oliver WILLIAMSON
- Emergence de la firme comme mode d'organisation associé à l'augmentation des COÛTS DE TRANSACTION, à savoir des coûts de contractualisation
 - ▶ Lorsque les échanges sont très simples, les deux parties vont se mettre rapidement d'accord sur un prix d'échange.
 - ▶ A l'inverse, les échanges plus complexes nécessitent des négociations sophistiquées, ce qui représentent des coûts importants.
- Internaliser certaines tâches plutôt que de recourir à des prestataires extérieurs peut alors représenter une économie de coûts.

II.1b Le rôle des institutions dans le choix des modes d'organisation

- Williamson (1975) : plus grande diversité des coûts de transaction possibles et introduction des « formes hybrides »
- Les coûts de transaction dépendent d'un certain nombre de facteurs,
 - ▶ **Incertitude** tant comportementale qu'environnementale,
 - ▶ **Fréquence des échanges**
 - ▶ **Spécificité des actifs** : si les entreprises sont amenées à réaliser des investisseurs peu redéployables, émergera une **relation de dépendance** générant des coûts de transaction.
- Principale conclusion : **choisir le mode d'organisation le plus efficace**, c'est-à-dire celui qui **minimisera les coûts de transaction**.
- Pour cela, il faut **aligner le mode d'organisation avec les caractéristiques de la transaction** afin de réduire les coûts de transaction et de prendre en compte les coûts de production.

II.1b Le rôle des institutions dans le choix des modes d'organisation

- Dans l'approche des coûts de transaction, les institutions ont pour fonction de **réduire les coûts de mise au point des contrats** en facilitant l'apparition de relations contractuelles ainsi que de **réduire les risques inhérents à l'échange et de stabiliser les relations**.
- Williamson cherche à analyser la manière dont les choix de structures de gouvernance évoluent **en réponse à des modifications de l'environnement institutionnel**.
- Cette démarche permet d'évaluer l'efficacité de structures de gouvernance alternatives (en tant que réductrice de coûts de transaction) dans des contextes institutionnels différents (comparaison internationale) et d'estimer l'impact de changements institutionnels sur les coûts de transaction à l'intérieur d'un même pays.

II.1b Le rôle des institutions dans le choix des modes d'organisation

- Supposons l'introduction de meilleures garanties du respect de la propriété et des engagements contractuels.
- Réduire les coûts de gouvernance associés au marché et aux formes hybrides. Aucun impact sur les coûts de gouvernance de la forme intégrée (compte tenu que les conflits y sont résolus en interne).
- À la suite d'une modification de cette nature des paramètres institutionnels, les agents devraient donc avoir davantage recours à des contrats de court (*via* le marché) ou long terme (*via* des formes hybrides) pour encadrer leurs transactions.

II.2 Institutions et performances économiques : l'analyse de North

- Douglass North (Prix Nobel en 1993) en propose en 1990 une **vision extrêmement politique des institutions** (en termes de coalition et de rapports de pouvoir).
- Il distingue clairement les institutions des organisations (joueur) : il définit les organisations comme un groupe d'individus liés par un projet commun dans le but d'atteindre un objectif.
- Les organisations influent sur les institutions qui influent elles-mêmes sur les organisations. En effet, tout mode d'organisation -- y compris le marché -- requiert des institutions (ou **environnement institutionnel**).

Définition d'une institution

Ensemble de règles, stables, abstraites et impersonnelles, inscrites dans la longue durée, encastées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et associées à des mécanismes destinés à assurer et à mettre en œuvre des schémas de comportement gouvernant les relations entre agents ou groupes d'agents.

Par conséquent, une institution se doit être généralisable, doit s'inscrire dans la durée, est encastre à l'intérieur de dispositifs de mise en œuvre et est par définition endogène en ce sens où il est en effet difficile d'imposer des institutions de l'extérieur.

II.2 Institutions et performances économiques : l'analyse de North

- Ces règles sont par définition **conventionnelles** (comme par exemple la durée du temps de travail).
- Elles sont le résultat de **constructions sociales normatives** : par exemple, les conventions doivent être **connues** des agents s'accompagnant d'un système d'information et ayant un **caractère prescriptif**.
- Enfin, une règle peut être **formelle** (prescrite par la Loi comme les droits de propriété, la réglementation du marché du travail) ou **informelle** (comme les coutumes et les traditions qui sont intériorisées par les individus).

II.2a Institutions et efficacité

- Dans un premier temps, North est proche de la vision de Demsetz et d'Alchian : les **institutions répondent immédiatement au problème d'efficacité**. Puis, il distingue deux types d'efficacité :
 - (a) une efficacité de court terme (**efficacité allocative**) qui est proche de l'efficacité standard et
 - (b) une efficacité de long terme (**efficacité adaptative**) qui est un conditionnement réciproque de l'organisation et de l'institution.
- Le développement des échanges et création d'institutions vont de pair.
- Face au développement des échanges et par conséquent à une concurrence accrue, les organisations doivent, pour survivre, modifier leur **environnement institutionnel** en le rendant plus propice à la réalisation de transactions.
- Les changements institutionnels sont donc compris comme le **résultat des actions délibérées de groupes d'agents** cherchant à maintenir, voire à renforcer leur position concurrentielle dans un monde de plus en plus ouvert.
- Mais cela ne veut pas dire que tous les changements institutionnels entrepris par les agents sont synonymes d'efficacité accrue.

II.2b Au-delà du critère d'efficacité : la dimension cognitive des institutions

- Dimension cognitive des institutions (North, 2005) : des représentations mentales, des schémas cognitifs partagés qui influencent la manière dont les individus perçoivent, interprètent et agissent dans le monde.
- De « mauvaises » institutions peuvent perdurer !
- Concepts de **matrice institutionnelle**, rendements institutionnels croissants, externalités de réseau et dépendance au sentier
- Explique pourquoi certaines réformes institutionnelles peuvent échouer et qu'il peut être difficile/lent de changer les institutions
- Notion d'**échafaudage** (*scaffolding*)

II.2b Au-delà du critère d'efficacité : la dimension cognitive des institutions

Apport de Acemoglu, Johnson et Robinson

- Les travaux Daron ACEMOGLU, Simon JOHNSON et James ROBINSON (Prix Nobel 2024) ont montré que les institutions historiques façonnent durablement la prospérité des nations.
- Les inégalités persistantes trouvent leur racine dans la nature des institutions qui peuvent être **inclusives** et **extractives**.
 - ▶ Les premières protègent les droits de propriété, favorisent l'accès aux marchés et permettent l'innovation et la participation politique,
 - ▶ Les secondes concentrent le pouvoir entre les mains d'une élite, exploitent les ressources sans garantir les droits de propriété et découragent l'investissement, bloquent la mobilité sociale.
- Les institutions extractives créent un piège : les élites actuelles bénéficient du système et manquent de crédibilité pour proposer une transition vers un système plus équitable.
- Toutefois, sous certaine pressions politiques (révoltes, mobilisation citoyenne), la peur d'une révolution peut pousser les élites à adopter une démocratie, instituant ainsi un régime institutionnel plus inclusif — permettant à terme de réduire la pauvreté.
- Ainsi, même si les institutions peuvent être piégées dans un système extractif, il est possible d'en sortir via des réformes soutenues politiquement.

II.3 Institutions et gouvernance des communs : l'analyse d'Ostrom

- Elinor OSTROM (1933-2012) a reçu le Prix Nobel en 2009 (partagé avec O. Williamson).
- Elle est connue pour son analyse de la gouvernance des « communs » (ouvrage de référence : *Governing the Commons*, 1990).

II.3a La gouvernance des biens communs et la tragédie des communs

- Rivalité et non-exclusion
- Tragédie des communs (Hardin, 1968) : surexploitation si libre entrée
- Solution : instaurer un droit de propriété individuel

II.3b Une approche originale : le rôle des règles et des normes

- Gestion des ressources par les acteurs locaux à travers des normes et des arrangements institutionnels
- Emergence de nouvelles règles dans un groupe de petite taille permettant de résoudre les problèmes d'action collective
- Règles – prescriptions explicites qui déterminent ce que les individus peuvent, doivent ou ne doivent pas faire – vs. normes – attentes comportementales implicites, intériorisées par les membres du groupe

II.3c La question ambiguë de l'efficience dans l'analyse d'Ostrom

- Sélectionner progressivement les formes les plus efficientes
- D'une part, difficile voire impossible à prévoir les résultats à attendre d'un certain mode d'organisation ou de certaines institutions et sur les chances qu'ils soient choisis.
- D'autre part, critères d'évaluation et de choix des règles et des institutions

III. L'approche évolutionniste

- On s'intéresse ici plutôt aux prolongements de l'analyse de Veblen en adoptant une approche évolutionniste
 - ① Institutions comme systèmes de routines (Nelson & Winter, 1982)
 - ② Dépendance et irréversibilités (David, 1991), en lien avec North

III.1 Les institutions comme systèmes de routines (Nelson & Winter, 1982)

- Proposer une alternative à la théorie néoclassique de l'entreprise et de la croissance, en s'inspirant des principes de l'évolution darwinienne
- Dotée d'une rationalité limitée, les firmes ne cherchent pas à maximiser pas leur profit en permanence mais adoptent des **routines** pour prendre leurs décisions.
- Une routine se définit par un **schéma comportemental régulier et prévisible**.
 - ▶ Elles peuvent être techniques (parmi lesquelles on trouve l'optimisation compte tenu de la machine), des procédures d'embauche et de licenciement, la reconstitution des stocks, la stratégie de R&D notamment en matière de différenciation des produits.

III.1 Les institutions comme systèmes de routines (Nelson & Winter, 1982)

- Nelson et Winter mettent en évidence plusieurs caractéristiques des routines :
 - ① Processus de variation aléatoire des routines
 - ② Processus de sélection
 - ③ Processus de rétention

III.1 Les institutions comme systèmes de routines (Nelson & Winter, 1982)

- Dans la théorie de Nelson et Winter, les institutions en tant que routines jouent un rôle central dans la dynamique de l'innovation.
- Elles conditionnent les capacités d'adaptation des firmes et influencent l'accumulation de connaissances.
- Nelson et Winter rejettent l'idée que les institutions sont toujours optimales : elles institutions sont souvent héritées, rigides, incomplètes ou mal adaptées, mais elles persistent en raison de routines, de verrouillages et de légitimités acquises.

III.2.Dépendance et irréversibilités (David, 1991)

- Une règle, une norme ou une organisation peut persister non pas parce qu'elle est la meilleure, mais parce qu'elle est devenue dominante en se diffusant très tôt et largement.
- Une situation de **dépendance au sentier** (*path dependence*) existe lorsque les choix passés, parfois arbitraires ou contingents, restreignent les options futures, même si des alternatives plus efficaces apparaissent.

III.2.Dépendance et irréversibilités (David, 1991)

- Coûteux de changer d'institutions pour adopter des règles qui seraient plus efficaces, notamment en raison d'**effets d'apprentissage**.
 - ▶ Exemple du clavier QWERTY
- Les institutions vont s'imbriquer les unes aux autres au sein de « clusters institutionnels » (*institutional clusters*) qui désignent un regroupement d'institutions plus ou moins solidaires ce qui renforce les **irréversibilités**.

IV. Les approches en termes de théorie des jeux

- Dans son ouvrage *La théorie économique des institutions* (1981), Andrew Schotter considère les institutions comme des régularités du comportement social acceptées par tous et qui sont auto-entretenues par une autorité extérieure s'inspirant de la **théorie des jeux**.

Theorie des jeux

La théorie des jeux a pour objectif de **formaliser des situations conflictuelles** inhérentes à une communauté d'individus en interaction, de discuter puis de **proposer des solutions à ces conflits**.

Par exemple, le **dilemme du prisonnier** décrit une situation où deux joueurs auraient intérêt à coopérer, mais où, en l'absence de communication entre les deux joueurs, chacun choisira de trahir l'autre si le jeu n'est joué qu'une fois.

Il s'agit d'un **équilibre de Nash** qui désigne une situation dans laquelle aucun des joueurs **ne peut trouver de meilleure stratégie de jeu, compte tenu des stratégies choisies par les autres joueurs**.

IV.1 L'approche en termes d'équilibres de jeu ou de jeu dans son ensemble (A. Schotter)

- Dans l'approche de Schotter, les institutions permettent avant tout aux individus de **se coordonner**.
 - ▶ Par exemple, lors d'un passage à un carrefour, qui doit passer en premier ? Lors d'une coupure d'une conversation téléphonique, qui doit rappeler en premier ?
- Les règles apparaissent spontanément dans les interactions répétées en sélectionnant des stratégies mutuellement compatibles et avantageuses par les actions répétées grâce à des effets d'apprentissage.
- L'institution correspond alors soit à un **équilibre de Nash** : seules les règles qui fonctionnent le mieux sont conservées alors que les règles inefficaces ou instables disparaissent naturellement.
- Toutefois, un point de menace est nécessaire : si l'autre cesse de coopérer, comme dans le dilemme du prisonnier, on cesse indéfiniment de coopérer.

IV.1 L'approche en termes d'équilibres de jeu ou de jeu dans son ensemble (A. Schotter)

- Quand on considère que les institutions sont des équilibres de Nash (c'est-à-dire des comportements stables dans un jeu), qui a défini les règles du jeu ?
- Si l'institution est l'équilibre d'un jeu, le jeu lui-même est une structure institutionnelle.
- Il faut alors expliquer l'origine du jeu : qui a défini les rôles, les stratégies possibles, les règles de gains, etc.
- Pour répondre, on suppose un autre jeu (un méta-jeu) entre les acteurs sur la définition des règles mais ce méta-jeu suppose lui-même un cadre de règles... Cela mène à une régression à l'infini : on a besoin d'un cadre pour expliquer le cadre, et ainsi de suite.

IV.2 L'approche en termes de jeux répétés et analyses historiques (M. Aoki / A. Greif)

- Pour l'économiste japonais, Masahiko **Aoki** (2001), une institution est un système auto-soutenu de croyances partagées, de représentations et de règles de comportement intersubjectivement comprises.
- Les institutions ne sont pas seulement des règles, mais des modèles mentaux partagés.
- Par exemple, si on compare le capitalisme japonais au capitalisme américain, ils ont les mêmes objectifs économiques tout en empruntant des formes institutionnelles différentes en raison de représentations collectives différentes.
- Les règles pour être efficaces doivent être suivies. Se pose dès lors la question de l'existence d'un **ensemble de mécanismes d'exécution**.

IV.2 L'approche en termes de jeux répétés et analyses historiques (M. Aoki / A. Greif)

- Pour l'économiste américain Avner **Greif**, une institution est une structure endogène de normes, de croyances, de règles qui se renforce (ou se désagrège) dans le temps.
- Une institution se manifeste par des **comportements répétés** qui, eux-mêmes, contribuent à **reproduire l'institution**.
- Greif cherche à comprendre comment certaines pratiques collectives se stabilisent dans le temps et sont maintenues sans qu'il soit nécessaire d'avoir un acteur central omnipotent.
- Exemple : esclavagisme